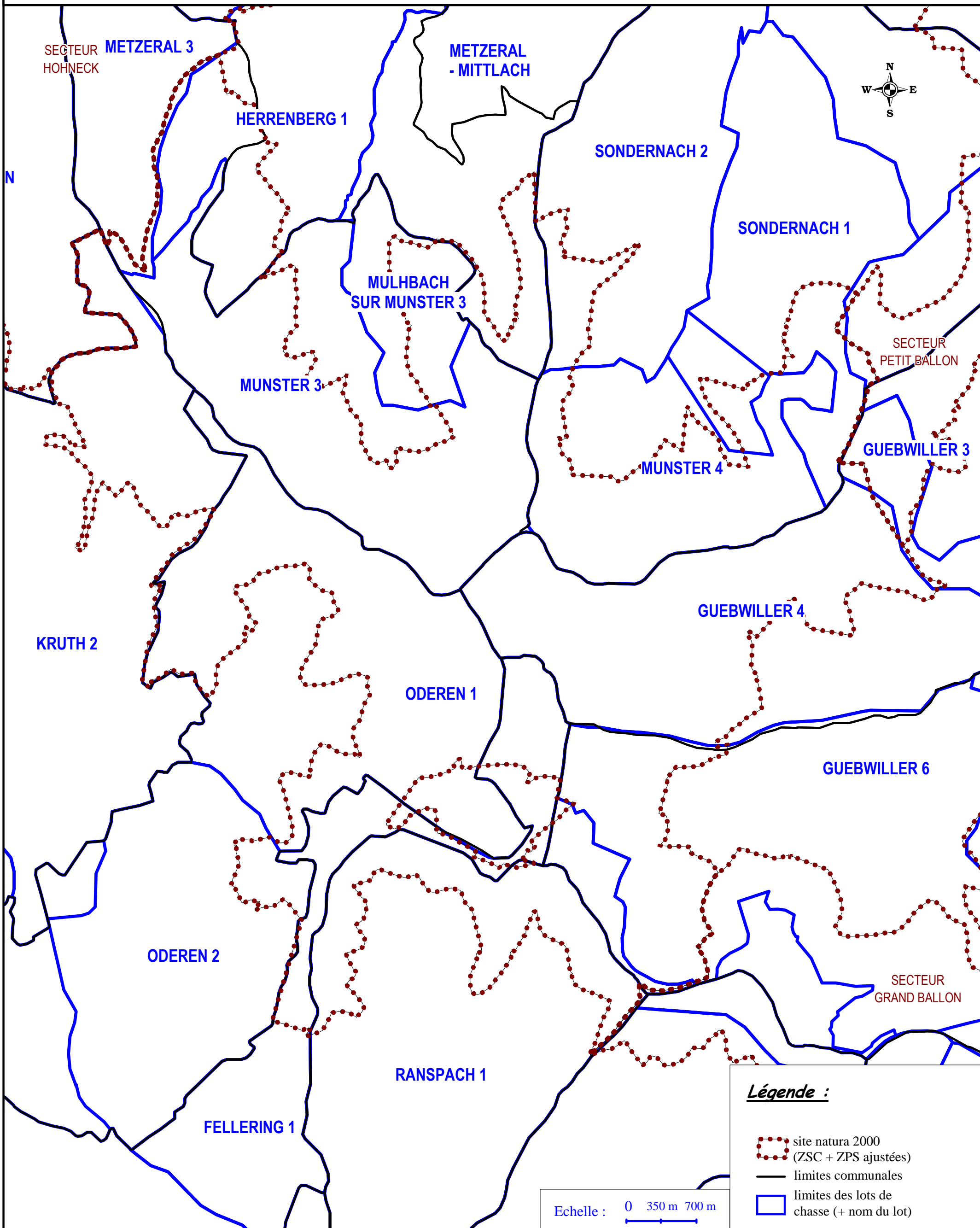




# Lots de chasse concernés : secteur Markstein



Annexe 7-2 - Clauses particulières des cahiers des charges / forêt domaniale de Guebwiller

Agence de Colmar

**FORET DOMANIALE DE GUEBWILLER**

**ARTICLE 110**

Lot n° : 2

Correspondant local du lot :

M. Paul RIEDINGER  
M.F. Vorderlauchen  
68610 LINTHAL  
Tél. : 03.89.76.36.78

ci. Weibd

Superficie totale (terrains ajoutés

et/ou enclavés compris) : 1 003,50 ha

Parcelles forestières: 125 à 173

Limites : Nord : Territoire communal de Linthal et F.C. de Munster  
Est : Limites de la forêt Domaniale  
Sud : La Lauch et limite Forêt Domaniale  
Ouest : Pâturages situés sur le ban de la F.C. d'Oderen et F.C. de Fellingring

Terrains communaux enclavés ou ajoutés :

Territoire	Parcelles cadastrales	Lieu-dit, parcelles limitrophes	Surface (ha)
Linthal	Section 10	Linzersmatt Parcelles 48 à 54	2,08

**1. CLAUSES PARTICULIERES**

Massif à objectifs sylvicoles et cynégétiques communs : Hautes Vosges Cristallines

Périmètres de protection spéciaux :

- Actuels :
- ZAP Tétrás - Parcelles 162 à 166 et 169
- Réserve Biologique Dirigée - Parcelles 150 à 152 - 156 - 157 - 162 à 173 (voir plan)
- Réserve Biologique Intégrale - Parcelles 145a - 146a - 147 - 148a
- Contraintes :
- L'agrainage y est strictement interdit. Aucune dérogation ne sera accordée à cette interdiction, même pour un agrainage diffus de dissuasion.
- L'emploi du goudron de Norvège et de tout produit susceptible d'attirer le gibier est interdit.
- A partir du 15 décembre, seule la chasse silencieuse est autorisée (approche, affût, poussée sans chien).
- Seul le tir des ongulés et du renard sont autorisés.

Présence de périmètres de protection des captages de sources :

- Périmètre de protection rapproché : Parcelles 128 et 133 (voir plan)
- Contraintes : L'agrainage, l'emploi du goudron de Norvège et de tout produit susceptible d'attirer les sangliers sont interdits.

Aménagements cynégétiques à entretenir : Gyrobroyage des accotements sur une longueur de 2.000 mètres (localisation indiquée par le correspondant local)

Aménagements cynégétiques à créer : Prairies à gibier sur environ 20 ares en parcelle 155.

GGC ou GIC pour lequel l'adhésion est obligatoire : GIC n° 14

**2. OBSERVATIONS**

Possibilités de mise à disposition de bâtiments par concession : M.F de Klinzebene

Moyenne des prélèvements sur les 3 dernières années et attributions 2002 :

	Cerfs Males	Biches et Faons	Brocards	Chevrettes et chevillards	Chamois mâles	Chamois femelles et jeunes	Sangliers
Attributions 2002	6	14	12	24	4	6	
Prélèvements	4	9	10	16	2	3	30

## Secteur N2000 n°7 : Markstein Historique des plans de chasse

